

REGLEMENT SPORTIF

ANNEXE

COMBINE POLICIER NATIONAL

I – LA COMPETITION

1 - 1 L'épreuve

Il s'agit d'une épreuve combinée de course à pied et de tirs au pistolet laser effectués par alternance.

L'épreuve se déroule sur une infrastructure d'athlétisme (piste de 400m synthétique ou autre revêtement). Les séquences de tirs au pistolet laser s'effectuent aux abords de la piste en fonction de la configuration du stade (centre du terrain / fond de 100 m / aire de sauts)

Le combiné policier national comprend trois épreuves :

- Une épreuve individuelle homme
- Une épreuve individuelle femme
- Une épreuve en équipe mixte

1 – 11 La partie « course à pied »

La course à pied s'effectue sur la piste d'athlétisme.

1 – 12 La partie « tir »

Il s'agit d'un tir à 8 mètres de distance effectué à une ou deux mains.

Entre chaque tir, le compétiteur doit redescendre l'arme en direction de la table afin de recharger et de procéder au tir suivant.

Chaque compétiteur bénéficie d'une séquence de 50 secondes pour atteindre 5 fois le centre de la cible (cercle noir de 55 mm de diamètre).

Lors de chaque séquence, le nombre de tirs est illimité.

La réussite au tir est matérialisée par l'allumage de diodes lumineuses vertes.

Le décompte de 50 secondes commence à partir du moment où le tireur a atteint la cible (rond central noir ou la partie périphérique blanche).

Au terme des 50 secondes le coureur est libéré. Toutefois, un coureur ayant atteint 5 fois la cible avant ce terme peut quitter le pas de tirs de manière anticipée.

Les échecs au tir ne sont pas sanctionnés de pénalité de temps supplémentaires.

Après avoir posé son arme, il effectue la partie de course à pied suivante.

En cas de non-respect des règles, des pénalités pourront être appliquées. (Cf : 1- 5 pénalités)

Chaque équipe est composée de trois hommes et deux femmes.

1 – 4 Equipement

1 – 41 Tenue de course

Les membres d'une même équipe doivent être porteurs d'un maillot identique.

1 – 42 Pistolet laser.

Les pistolets utilisés doivent être conformes aux modèles homologués par la Fédération Française de Pentathlon. Les coureurs peuvent utiliser leur propre matériel. A défaut, des pistolets sont mis à disposition par la fédération sportive de la police nationale le temps de la compétition.

Ces derniers doivent être manipulés avec précaution.

1 – 5 Comité de course et arbitrage

Le comité de course et de contrôle se décompose de la façon suivante :

- Un starter / juge de piste
- Deux chronométreurs
- Un juge par poste de tir
- Deux techniciens ciblerie
- Deux responsables chambre d'appel / zone de relais

II - L'ORGANISATION

2 – 1 Opérations préliminaires

2 – 11 Engagement

Les ligues régionales doivent avoir confirmé l'engagement nominatif de leur délégation au minimum une semaine avant le jour de l'épreuve.

Les compositions des équipes (pour le relais) sont communiquées au comité de course (chronométreur) par le chef d'équipe. La transmission des compositions s'effectuera impérativement dans les trente minutes suivant la parution des résultats des épreuves individuelles.

2 – 12 Dossards

Dans la mesure du possible et afin de permettre de meilleures conditions de classements à l'arrivée, les coureurs sont munis de deux dossards (un devant et le second derrière).

Les dossards doivent, en toute circonstance, être parfaitement lisibles.

En cas d'abandon, le dossard doit être immédiatement retiré et remis par le coureur concerné au comité de course (chronométreur)

2 – 13 Echauffements

Une phase d'échauffement au tir de 10 minutes est prévue. Elle s'effectue sur une aire spécifique et séparée. La phase d'échauffement en vue de la course à pied doit être impérativement terminée avant l'échauffement au tir.

La course suit immédiatement l'échauffement au tir.

L'arme utilisée à l'échauffement sera celle utilisée lors des épreuves.

2 – 13 Appel des coureurs

Cinq minutes avant la course, à proximité de la ligne de départ, il est procédé à un appel des coureurs. Tout concurrent ne répondant pas au troisième appel de son nom est considéré comme non partant et rayé de la liste des participants.

2 – 14 Départ

Il s'agit d'un départ en ligne donné par le directeur de course sous le contrôle du chronométreur après la mise en place sur la ligne de départ.

III - LA PARTICIPATION

Chaque ligue est représentée par :

- 1 accompagnateur
- 10 athlètes (avec un maximum de 6 hommes, 4 femmes)

Le Combiné Policier National est ouvert à tous les adhérents de la Fédération Sportive de la Police Nationale.

IV - CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

4 - 1 Les classements

A l'issue des compétitions il est procédé aux classements suivants :

4 - 11 Classements individuels

Les classements hommes et femmes s'effectuent au temps (pénalités comprises).

4 - 12 Classement de l'épreuve mixte

Le classement s'effectue au temps (arrêté au passage sur la ligne d'arrivée du dernier membre de l'équipe, pénalités comprises).

4 - 2 Les récompenses

- pour les 1^{ers} des classements individuels masculins et féminins :
 - o 1 médaille d'or FSPN à chaque coureur
- pour les 2^{èmes} des classements individuels masculins et féminins :
 - o 1 médaille d'argent FSPN à chaque coureur
- pour les 3^{èmes} des classements individuels masculins et féminins :
 - o 1 médaille de bronze FSPN à chaque coureur

- pour la 1ère équipe mixte
 - o 1 médaille d'or FSPN à chaque coureur
- pour la 2ème équipe mixte
 - o 1 médaille d'argent FSPN à chaque coureur
- pour la 1ère équipe mixte
 - o 1 médaille de bronze FSPN à chaque coureur

Protocole

A l'issue de l'ensemble des remises de médailles l'ensemble des participants entonne l'hymne national de la France.

Fait à Paris, le 14 juin 2019

Le Secrétaire Général

La Présidente

JEAN FRANCOIS BRIAND

Brigitte JULLIEN